



- Date de convocation : 16 janvier 2026
- Date d'affichage : 16 janvier 2026
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 19**
- **Votants : 21**
- **Pouvoir : 2**

L'An deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à 20h00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize janvier 2026 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

**Présents** : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Adjoint au Maire, M. Claude KRIEQUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

**Pouvoirs** : M. Franck LAGNIAUX donne pouvoir à M. Eric THERRY et Mme Sandrine BONNETAIN donne pouvoir à Mme Sylvie PESLERBE.

**Absentes** : Mme Karen RIAND et Mme Laurine RENARD.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie PESLERBE.

**DÉLIBÉRATION N°01/7.1.5 – AUTORISATION D'ENGAGER ET MANDATER DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET 2026**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**Considérant** la proposition d'engager et mandater des crédits d'investissement par anticipation du vote du budget 2026, pour des besoins d'investissement nouveaux non budgétés au titre de l'exercice budgétaire précédent, et ne pouvant donc pas figurer en restes à réaliser du dit exercice N -1 ;

**Considérant** qu'il faut autoriser le Maire à ouvrir par anticipation au budget 2026, des crédits budgétaires dans la limite de 25 % du montant des crédits d'Investissement budgétés au titre de l'exercice 2025 ; étant précisé que ces crédits seront ensuite repris au budget 2026, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre M57	Crédits ouverts au BP 2025	RAR 2024 inscrits au BP 2025	Crédits ouverts au titres de DM votées en 2025	Montant total	Crédit pouvant être ouverts
20 - Immobilisations incorporelles	16 965,00 €	16 023,60 €	2 100,00 €	3 041,40 €	760,35
21 - Immobilisations corporelles	4 961 511,38 €	480 401,66 €	-3 377 100,00 €	1 104 009,72 €	276 002,43
23 - Immobilisations en cours	240 218,00 €	0,00 €	3 375 000,00 €	3 615 218,00 €	903 804,50

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Autorise** le Maire ou un Adjoint à ouvrir par anticipation au budget 2026, des crédits budgétaires dans la limite de 25 % du montant des crédits d'Investissement budgétés au titre de l'exercice 2025.

Le Maire,



La secrétaire,